

■ L E S A M I S D E ■
l'École de Paris

<http://www.ecole.org>

**Les Petits Déjeuners
"Confidences"**

*organisés grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide*
Algoe**
ANRT
AtoFina
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Cogema
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
CRG de l'École polytechnique
Danone
Deloitte & Touche
DiGITIP
École des mines de Paris
EDF & GDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
Hermès
IBM
IDRH
IdVectoR*
Lafarge
Lagardère
Mathématiques Appliquées
PSA Peugeot Citroën
Renault
Saint-Gobain
SNCF
Socomine*
THALES
TotalFina Elf
Usinor

*Uniquement pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation

**Uniquement pour le séminaire
Vie des Affaires

(liste au 1^{er} février 2001)

**"LUTTE CONTRE LE SOUS DÉVELOPPEMENT :
ÉVALUATION D'UNE TENTATIVE EN ALGÉRIE"**

avec

Mohammed LIASSINE

Ancien gestionnaire d'entreprises publiques algériennes

Séance du 14 février 1995

Compte rendu rédigé par Mathieu Dunant et Vincent Schächter

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

© École de Paris du management - 94 bd du Montparnasse - 75014 Paris
tel : 01 42 79 40 80 - fax : 01 43 21 56 84 - email : ecopar@paris.ensmp.fr - <http://www.ecole.org>

EXPOSÉ

L'Algérie constituerait-elle l'archétype du modèle à ne pas suivre en matière de développement ? La question mérite certainement d'être posée, si l'on doit en croire ceux, toujours plus nombreux, qui condamnent sans retenue la politique suivie par ce pays depuis 1962. Aujourd'hui, les censeurs sont légion en France et en Europe. Mais l'Algérie n'est pas non plus en reste ! Ce débat y naquit en effet dès le début des années 80, au moment où le nouveau pouvoir en place, dans son désir de modifier les finalités de la politique économique et sociale, affirmait de façon péremptoire et répétée que tout ce qui avait été fait auparavant était mauvais : apparemment pour faire place nette à des intérêts compradores, il fallait déconsidérer toute idée de socialisme ou de justice sociale et tuer l'idée même de développement économique et social. C'est sans doute là que se trouve la motivation du discours - très violent mais jamais argumenté - à l'égard du développement entrepris auparavant, discours qui condamne du même mouvement les modalités et les instruments de mise en oeuvre des politiques (notamment la régulation administrative), mais aussi les stratégies de développement et les finalités du développement.

Cette approche a eu à court terme un certain succès car elle fut à l'origine d'une amélioration des conditions de vie de la population du fait de l'abandon de la politique d'austérité, présenté comme la conséquence du mode de développement antérieur. Cet abandon fut à l'origine du développement de vastes opérations d'importations au détriment de la production nationale naissante et de la création de réseaux informels et illégaux au départ, mais puissants pour tirer profit de ces opérations. Cette approche permit l'atteinte de l'objectif qui consistait à réorienter vers des activités privées axées sur des opérations d'importation les flux financiers et les "rentes" correspondantes qu'engendrait le mode administratif de régulation.

Mais au-delà de ces effets d'orientation des flux financiers, le dénigrement systématique des ambitions et des réalisations du pays (traduction du caractère prédateur de la démarche) fut trop excessif pour ne pas révéler ses effets pervers. Et de fait, il a largement contribué à faire naître, au sein de la nation algérienne, un sentiment de mépris pour l'œuvre accomplie, et de dégoût de soi, au sein de la nation algérienne. La conséquence en fut une fragilisation accrue de la société, qui y perdit beaucoup de sa motivation et de sa confiance en elle-même et en son Etat. Il est probable que la situation que vit présentement l'Algérie est due aux effets destructeurs de ces discours insensés.

Développement, lutte contre l'exclusion : un même combat

La nécessité d'établir un bilan dépassionné s'impose donc à tous, afin d'évaluer de façon objective la politique de développement suivie en Algérie depuis une trentaine d'années. Cette préoccupation doit naturellement d'abord être celle des Algériens. Cependant, j'estime que sa portée est en réalité beaucoup plus large. Nul ne peut en effet aujourd'hui se permettre de faire l'économie d'une réflexion sur les enjeux du développement ; personne, et surtout pas les pays occidentaux, confrontés depuis l'intérieur de leurs frontières, à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le phénomène de l'exclusion. À mon avis, combat contre l'exclusion et politiques de développement constituent deux facettes complémentaires d'une même problématique, qu'il convient de ne pas dissocier arbitrairement. Il est donc souhaitable que nous nous penchions ensemble sur cette question, ce qui passe par la caractérisation du phénomène lui-même ainsi que des méthodes et pratiques à adopter pour le transformer.

Je vous propose de commencer par un bref retour en arrière, parce qu'il n'est pas facile de comprendre les politiques de développement suivies par l'Algérie après son indépendance sans avoir à l'esprit la situation qui était la sienne au moment de son indépendance. En un mot, l'après 1962 s'explique en grande partie par le contexte de départ de 1962, donc par la période coloniale qui, probablement, n'a pas encore cessé d'exercer ses effets.

La domination coloniale en Algérie

Comme dans tous les pays colonisés, la société algérienne était restée, tout au long de la présence française, cloisonnée et clairement partagée entre sa composante européenne et sa composante d'origine locale. On peut estimer qu'en termes de niveaux de vie, le rapport était de l'ordre de un à dix entre ces deux groupes.

À l'image de cette division, la production agricole était elle aussi très différenciée, les Européens utilisant des techniques relativement modernes, contrairement au reste de la population. L'industrie, quant à elle, progressait peu, et il fallut attendre 1958 pour voir un premier projet de développement industriel se mettre en place, avec le Plan de Constantine. L'investissement public demeurait faible, le système reposant essentiellement sur les détenteurs de capitaux privés, dont les actions étaient encouragées par un système de primes. Les infrastructures mises en place pouvaient paraître convenables, mais elles ne desservaient de façon satisfaisante qu'une partie du pays. Quant au système éducatif, malgré toutes ses qualités, il restait insuffisant.

Le pouvoir administratif, surtout dans ses échelons supérieurs, reposait exclusivement entre les mains des fonctionnaires français. Au demeurant, comme la plupart des décisions d'importance étaient prises à Paris, l'administration locale se contentait de mettre en œuvre des politiques dont elle ne maîtrisait pas la définition.

Mais, sans minimiser les aspects économiques, il semble opportun de relever certains aspects, occultés systématiquement, pour on ne sait quelles raisons, et qui tiennent de l'application du code de l'indigénat : légalement jusqu'en 1947 mais en fait de façon constante, la "population indigène" (des sujets et non des citoyens) était exclue de la vie civile et civique. Le mode de domination coloniale en Algérie, à cause de sa durée et de ses spécificités, eut des effets d'une tout autre ampleur et d'une tout autre nature. Les systèmes appliqués ailleurs, des protectorats, laissaient subsister, même si c'était sous une forte influence, un pouvoir et une administration qui, de la sorte, restaient impliqués dans les affaires de leur pays (même si les décisions importantes leur étaient imposées) et qui, le moment venu de l'indépendance, recouvraient leur autonomie dans la définition des politiques dans la continuité, avec la disponibilité d'un appareil d'Etat et d'un personnel expérimentés et rodés à toutes les pratiques de la gestion publique, aux niveaux central et local. Mais en Algérie, pendant toute la période coloniale, toutes les fonctions attachées à l'exercice du pouvoir, fonctions politiques ou d'administration, avaient disparu ou étaient exercées par d'autres que des Algériens de sorte qu'au moment de l'indépendance, il fallait en même temps que l'exercice du pouvoir politique créer ex nihilo tout l'appareil d'Etat à partir d'un personnel qui n'avait aucune pratique des affaires de l'Etat ou de la cité et qui n'avait de connaissance des problématiques correspondantes que livresque - et encore dans quelques rares cas seulement. C'est la conjonction de tout cela qui constitue la dure spécificité de l'Algérie indépendante et ses handicaps, handicaps d'autant plus grands qu'ils ne pouvaient pas même être perçus : l'apprentissage de la gestion publique est en effet un processus nécessairement long, d'autant plus long que les "boucles d'apprentissage" correspondantes nécessitent des décennies.

Le code de l'indigénat, en Algérie, a eu aussi pour effet d'y interdire toute émergence d'élites, contrairement à ce qui s'est passé au Vietnam, en Tunisie ou au Maroc. En effet, pour pouvoir exercer une quelconque responsabilité administrative (autre que celles de caïd ou de bachaga, ou de la "justice musulmane" : les "chiens de garde du colonialisme") ou exécutive (de maire ou d'administrateur par exemple), il fallait être Français ; et, jusqu'en 1947, les Algériens, "sujets français", n'avaient pas la citoyenneté : pour être Français, il fallait de façon explicite répudier son appartenance à la société d'origine, ce qui, pour tous, était considéré comme une trahison. Bien sûr, des individus d'origine algérienne, assez nombreux, ont pu acquérir les moyens (formation, ...) du passage au statut d'élite, mais pour ce faire, ils étaient tenus de quitter la société algérienne et de se fondre dans la communauté française qu'ils sont venus enrichir. D'autres, qui ne voulaient pas quitter leur société d'origine, n'avaient d'autre possibilité que de s'orienter vers les professions libérales (médecine et barreau). De ce fait, en

Algérie (et en Algérie seulement, à cause de la spécificité du mode de domination coloniale qui lui a été appliqué), l'éducation et la formation ne pouvaient, paradoxalement, se traduire (et ce, jusqu'aux années 1950) que par l'appauvrissement de la société algérienne. Au moment de l'indépendance, toutes ces personnes porteuses d'expériences et de capital technologique ont quitté l'Algérie. Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de noter les changements de comportement chez les jeunes bacheliers lorsque l'obligation de répudier sa société d'origine a été supprimée.

Enfin, le fait de subir pendant un siècle un pouvoir dont les finalités et les pratiques étaient (au delà des discours) intolérables a imprimé dans les esprits, de façon durable, un sentiment de méfiance et de rejet envers les gouvernants et leurs discours : l'État est l'ennemi de la société, de la Nation : ce sentiment a survécu en partie à la colonisation et, sous certaines formes, marque encore la vie publique.

Terminons ce panorama schématique par un examen de la vie publique dans l'Algérie coloniale, du point de vue algérien : les partis politiques s'étaient organisés et jouaient un rôle important sur la scène politique ; mais leur objectif essentiel n'était pas, ne pouvait pas être la conquête des moyens de gestion des affaires publiques dans l'espace de la domination coloniale - c'était l'éveil des masses populaires pour créer les conditions de sortie de cet espace dominé.

L'apprentissage de l'exercice de la souveraineté

En 1962, cette Algérie qui accède à l'indépendance est un pays où il faut en même temps gérer et gouverner et créer les instruments du gouvernement, et ce avec des ressources humaines non préparées puisque tous ceux qui avaient une formation ou une expérience ont quitté l'Algérie. Ce qu'il faut avoir à l'esprit (et qu'oublie tous ceux qui ont examiné les politiques de l'Algérie, les Algériens eux-mêmes comme les observateurs étrangers), c'est que, en 1962, il a fallu prendre des décisions dans des domaines où l'Algérie avait perdu (et ce, depuis plus d'un siècle) tous ses repères. Et que, jusqu'à présent et pendant encore des décennies, il existe des domaines ou des situations auxquels le pouvoir doit faire face et pour lesquels, du fait de la coupure séculaire de la colonisation, il ne disposera pas des références nécessaires ; lui-même découvrira à chaud les problèmes sans avoir pu au préalable s'y préparer ; et il ne pourra même pas s'appuyer sur les conseils ou les critiques d'intellectuels rompus à leurs fonctions. C'est que les fonctions de gouvernement et d'intellectuels, ce n'est pas seulement de la formation, c'est de la pratique répétée ; c'est une culture et cela ne peut s'acquérir qu'au rythme des changements de culture - des générations.

À ce cadre général et du fait de ce manque de références dans les affaires de gouvernement, vinrent s'ajouter quelques difficultés : la méfiance envers les "clercs" auxquels l'on reprochait une tiédeur excessive à l'égard du mouvement de libération nationale, le refus de ceux qui détenaient le pouvoir d'y associer les autres personnalités marquantes, le recours au populisme avec ses attributs habituels - égalitarisme, lutte contre l'élitisme -, la recherche de l'unanimité... Sans doute, tout cela explique beaucoup de choses, par exemple l'incapacité de prévoir les conséquences à long terme des choix politiques ou les corrélations entre les différents pans d'une action gouvernementale.

Un premier secteur d'action a concerné l'animation et l'encadrement des outils de production (agricoles et industriels) abandonnés par leurs propriétaires : déclarés biens vacants, placés sous la protection de l'État, confiés en autogestion à leurs travailleurs, ils ont constitué la première occasion de se familiariser aux problématiques de l'État. Entre 1962 et 1966, dans le secteur autogéré de l'industrie constitué d'une myriade de micro-entreprises, des mécanismes de toutes sortes ont été réinventés pour assurer la survie et la mise en synergie (création d'Unions, pour développer des centrales d'achats ou des bureaux d'études communs...).

Un premier plan d'urgence fut rapidement mis en place, afin d'organiser la fabrication locale de biens de consommation pour lesquels la demande intérieure était très forte - cas du secteur de l'habillement - alors que les moyens de production étaient eux faibles, voire inexistantes. L'État

décida ainsi de construire et de prendre directement en charge plusieurs usines. Mais il serait faux de croire que ce système excluait par principe l'apport de capitaux privés. La volonté du gouvernement était au contraire d'encourager les investisseurs étrangers, à venir participer au développement de l'industrie algérienne. Pourtant, rares sont les projets réellement ambitieux basés sur de tels financements qui purent voir le jour : par exemple, seuls deux petits projets furent agréés au cours de l'année 1963. Comment expliquer un tel phénomène ? Entre autres raisons, je voudrais mettre l'accent sur la frilosité des industriels, qui rechignaient visiblement à anticiper trop largement sur la hausse, pourtant prévisible, de la demande dans de nombreux secteurs. Mais, quoi qu'il en soit, dans un tel contexte, la marge de manœuvre du gouvernement était nécessairement réduite, et ce dernier dut donc recourir aux nationalisations afin de pallier le manque d'initiative des investisseurs privés. C'est donc finalement sur des capitaux d'État que furent fondées les premières politiques de développement après l'indépendance en Algérie.

Dès décembre 1962, le gouvernement constitua une société à laquelle il confia le monopole d'importation des produits alimentaires, et, en suivant cet exemple, les entreprises d'État créées de 1963 à 1965 furent beaucoup plus axées sur l'importation ou la distribution des biens de consommation courants que sur leur fabrication. C'est seulement au milieu de la décennie que les grands groupes industriels apparurent : citons par exemple le cas de l'industrie pétrolière, de la sidérurgie, en 1963 et 1964, puis entre 1967 et 1972, création des entreprises par branches. Ceci est d'ailleurs à mettre en parallèle avec la volonté affichée à partir de 1966 par l'administration des finances et du plan, de remettre la main sur toutes les activités économiques en développant un système de contrôle a priori de tous les actes opérationnels, et un cadre financier qui contraignait les entreprises publiques à s'interdire toute finalité d'accumulation financière.

Nous en resterons là pour l'historique qui a fait l'objet de nombreuses descriptions. Nous sommes maintenant en 1980, et dans tous les esprits, sur toutes les lèvres, on ne retrouve tout à coup qu'un seul mot : celui d'échec. L'Algérie aurait-elle raté son démarrage ? Tentons de préciser les critères qui permettront de procéder à une évaluation objective de ce qui a été fait.

Le temps de l'évaluation ou celui des critiques et des règlements de compte ?

Il faut noter que, normalement, les évaluations de ce qui avait été réalisé auraient dû tenir compte des forces d'inertie (le sous-développement), qu'il fallait vaincre, et de ce que, à cause de cette inertie, la productivité des efforts est toujours en début de processus, nulle ou très faible : affirmer l'échec parce que les bénéfices des premières années est faible résulte d'une totale méconnaissance des choses.

On a par exemple souvent reproché aux entreprises algériennes l'insuffisance de leurs fonds propres, voire leurs déficits chroniques. Cette critique est-elle recevable ? Pour ma part, je ne le crois pas. D'abord parce que, comme je l'ai dit à l'instant, les firmes étaient précisément dans l'obligation légale de ne pas se livrer à des stratégies d'accumulation financière. Le faire aurait constitué pour elles une véritable trahison envers le pays ! Et d'ailleurs, l'eussent-elles voulu, le système de prix, qui ne reflétait pas la réalité des marchés, aurait rendu impossible toute tentative en ce sens. Je ne pense donc pas que l'on puisse condamner les entreprises sur les faiblesses de leur bilan, au sens comptable du terme. À ce sujet, l'application aux entreprises publiques du calcul de la rentabilité publique telle que développée dans les années 80 par la Banque Mondiale avait déjà permis de mettre en évidence les bonnes performances de gestion de la plupart des grandes entreprises publiques algériennes.

Dès la fin des années 60, on a reproché aux entreprises publiques "de ne pas payer d'impôts sur le revenu". Le reproche est infondé car c'est l'organisation de l'économie elle-même, privilégiant le recours à l'impôt sur la consommation (de plus privilégiant le recours à l'impôt sur les revenus salariaux) et imposant une politique des prix aux entreprises publiques, qui rendait impossible les bénéfices. Au demeurant, les impôts sur la consommation et sur les

revenus de salariés collectés par les entreprises publiques sont incontestablement le résultat des richesses qu'elles ont engendrées.

Si les sociétés ne sont pas responsables de la législation ou des prix qui leur sont imposés, l'État, lui, l'est, peut-on rétorquer. Et il aurait malgré tout été plus sain de laisser libre cours au jeu des marchés ! Essayons d'analyser cet argument. Je vais ici me référer à la matrice du Boston Consulting Group, que vous connaissez tous. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ces marchés étaient à l'époque en expansion fantastique. Je me contenterai de vous donner l'exemple de l'acier, où l'on est passé de 50 000 tonnes par an, en 1967, à un volume annuel de 2 millions de tonnes en 1980, soit une multiplication par 40. Nos entreprises, en Algérie, n'étaient donc pas du tout dans la position "vache à lait" - firme dominante et marché contenu - mais elles se trouvaient au contraire dans la position "vedette" : dominantes certes, mais sur un marché lui-même en pleine croissance. Et on le sait, dans une telle configuration, le flux net des fonds que l'entreprise peut accumuler est très réduit, parce que ces fonds doivent être en permanence recyclés. Il était donc en réalité impossible aux entreprises de rassembler des fonds propres en quantité importante.

Est-ce si grave ? Livrons-nous à une évaluation globale, économique et financière, de l'entreprise publique "Algérie", comme cela a été fait à l'occasion de la mise en œuvre des réformes économiques de 1984-1985, lorsqu'on a dû recapitaliser les firmes pour leur faire adopter le statut de société anonyme. On a pu constater, à cette occasion, qu'il a suffi de 90 milliards de dinars - moitié sous forme de rachat de découverts bancaires, moitié sous forme de consolidation de prêts du Trésor - pour que l'ensemble du secteur public se retrouve constitué de sociétés, dont la capitalisation totale dépassait 40 milliards. Autrement dit, 50 milliards de dinars, soit 10 milliards de francs, suffisaient à combler les effets de 15 à 20 ans d'activités. C'est à mon avis ridiculement faible : cette somme ne représente même pas la moitié de l'enveloppe aujourd'hui nécessaire à la recapitalisation d'Air France !

Une évaluation macroéconomique plus générale de la politique menée pendant cette période fait par ailleurs apparaître un endettement total extérieur de 30 milliards de dollars, ce qui est loin d'être excessif lorsqu'on le met en parallèle avec les progrès réalisés, dans le domaine des infrastructures ou de l'industrie.

Pendant la période (1966-1990) où se constituait cet endettement, le PNB est passé de 3 à 60 milliards de dollars ; le PNB cumulé sur la période est voisin de 800 milliards de dollars. Dans ces conditions, ne devrait-on pas plutôt se féliciter de la relative faiblesse de cette facture et ce, sans même tenir compte du fait qu'en réalité, la dette actuelle, née pour l'essentiel après 1985, ne résulte pas de l'effort de développement économique.

Le poids de la démographie

Enfin, il faut dire un mot de la critique émanant des travailleurs algériens, qui s'étonnaient du niveau très bas de leur pouvoir d'achat, comparé à celui d'un ouvrier en France. Et là, on ne peut que déplorer l'attitude du gouvernement et des universitaires en Algérie, qui n'ont pas pris la peine d'expliquer à la population le fait que, dans un pays en transition dans lequel le développement, nécessairement extensif, est coûteux et doit impérativement être autofinancé, dans lequel la productivité, fonction du capital matériel et humain existant, est encore faible et dans lequel un salaire ne sert pas à nourrir deux ou trois bouches mais au moins une quinzaine, le pouvoir d'achat des actifs est nécessairement plus faible que dans un pays d'Europe occidentale. J'attire à ce sujet l'attention sur le dernier livre de Pierre Moussa¹, qui insiste avec raison sur le poids de la démographie. En examinant la situation d'un pays qui aurait pour ambition le simple maintien du niveau de vie de sa population d'une année à l'autre, l'auteur y évalue en effet à $N \cdot K$ la proportion annuelle du PNB que cet État devrait consacrer à la formation brute de capital, N désignant le taux d'accroissement démographique, et K le coefficient de capital dans ce pays. C'est énorme ! En Algérie, N est de l'ordre de 3 %, et K

¹ Pierre Moussa, *Caliban Naufragé, Les relations Nord-Sud à la fin du XX^{ème} siècle*, Fayard, Paris, 1994

est devenu supérieur à 6. Cela signifie que près de 20 % du PNB algérien auraient dû être consacrés, tous les ans, au maintien du pouvoir d'achat ! On comprend ainsi mieux pourquoi un tel objectif était difficile à réaliser.

Cet ensemble d'observations doit donc nous amener à relativiser le constat d'échec, que certains ne manquent pas de dresser. Néanmoins, il ne faut pas pour autant refuser de mettre en évidence les erreurs, auxquelles la politique de développement en Algérie a pu conduire. En guise de conclusion, je soulignerai par conséquent trois points.

Tout d'abord, il aurait simplement été possible de faire beaucoup mieux. Comment ne pas à cet égard constater les effets inhibants ou contre productifs des modes de régulation utilisés dans l'économie algérienne ?

Par ailleurs, il est à mon avis souhaitable d'essayer de déterminer ce que peuvent être les paramètres pertinents, pour décider de la réussite ou de l'échec d'une politique de développement : les stratégies industrielles suffisent-elles seules à tout expliquer ? Je crois quant à moi que beaucoup d'autres facteurs, comme l'éducation et la formation ou l'exercice réel des fonctions judiciaires (bien plus important que le travail législatif) entrent en ligne de compte...

À ce sujet, peut-être faut-il indiquer les effets négatifs de l'excès de mise aux normes des pratiques d'action, ou ceux de l'excessive fidélité à des "instruments" de développement (le développement extensif par exemple), même lorsque les conditions de leur pertinence ont cessé d'exister ? Dans cet ordre d'idées, il faut insister sur le fait que, presque toujours, les débats en Algérie et les expressions des choix et les décisions concernent de façon exclusive les moyens et les modalités de mise en oeuvre (y compris dans le meilleur des cas, les stratégies) et laissent de côté les diagnostics et les finalités : comme les modes de fonctionnement de ces instruments, notamment dans le milieu algérien, ne sont pas connus, ces débats et ces choix risquent pendant encore longtemps de manquer de pertinence.

Enfin, même si le développement industriel de l'Algérie, très loin d'avoir échoué, a connu des résultats probants, comment ne pas reconnaître qu'en termes de développement global, l'Algérie se trouve aujourd'hui dans une situation si peu enviable ?

DÉBAT

Les industries industrialisantes

Un intervenant : *Je voudrais commencer par rendre hommage à la qualité de l'exposé de M. Liassine, et souligner la franchise dont il a fait preuve en témoignant ainsi devant nous. Je suis Algérien, et si aujourd'hui j'enseigne dans une université française, j'ai moi aussi participé, modestement, à la grande aventure collective de la fin des années soixante et des années soixante-dix en Algérie, qui vient de nous être décrite. La question que j'aimerais poser à M.L. s'adresse au responsable d'entreprise, directeur de la Société nationale de sidérurgie (SNS), et concerne un modèle de développement qui, longtemps, a été très à la mode en Algérie : celui des industries industrialisantes². Je souhaiterais savoir si les orientations stratégiques, voire les décisions pratiques quotidiennes, que l'on était amené à prendre à la tête d'une firme, tenaient réellement compte de ce cadre*

² Théorie inspirée notamment, à la fin des années 1960, par l'économiste français Gérard Destanne de Bernis. Ce dernier recommandait aux pays nouvellement indépendants de centrer leurs politiques de développement sur la mise en place d'industries - qualifiées d'«industrialisantes» -, qui devaient leur permettre de renforcer l'intégration de leur tissu économique national, en exerçant des effets à la fois vers l'amont, par les approvisionnements, et vers l'aval, par les débouchés. Destanne de Bernis situait ces gisements de «firmes motrices» principalement dans le domaine des industries lourdes, des biens d'équipement et des machines-outils.

théorique, et si oui, selon quelles modalités. En même temps qu'un témoignage, c'est une évaluation de ces techniques d'industries industrialisantes que je demande à M. Liassine.

M. Liassine : La question des industries industrialisantes ne s'est jamais posée à la SNS. Nous avons un objectif, en l'occurrence une quantité d'acier à produire, et en cela seulement résidait notre mission. Nous n'avons donc jamais cherché à nous intéresser à ce genre de théories, qui ne concernaient pas notre industrie. Cela ne veut pas pour autant dire que nous ne nous soyons jamais trompés, bien au contraire ! Au premier rang de nos erreurs, le choix du matériel, qui manquait d'homogénéité et était quelquefois non optimum. Mais il est vrai qu'en la matière, les arguments qui emportèrent la décision furent plus politiques que technologiques !

La théorie des industries industrialisantes a, en revanche, suscité quelque écho dans le domaine de la production mécanique et électromécanique. Les questions qui se sont alors posées, que ce soit dans l'industrie des tracteurs, par exemple, ou encore dans les usines de matériel électroménager, consistaient à déterminer si nous devions nous efforcer de maîtriser de façon globale la totalité du processus de fabrication, ou bien si nous pouvions nous contenter, dans un premier temps, de procéder seulement au montage, quitte à progresser ensuite par intégration croissante. C'est en général, vous le savez, la première de ces deux solutions qui a été retenue. Mais dans ces domaines, l'alternative était en effet pertinente.

Au demeurant, le gouvernement algérien ne posait pas le problème en ces termes, et cette théorie des industries industrialisantes n'a jamais, je crois, fait l'objet de discussions au sein de la classe dirigeante. La mode était en effet à d'autres types de formules. Comment résister à l'envie de vous citer l'une des plus fameuses, que nous avons encore tous présente à l'esprit : "Semons du pétrole pour récolter du développement !"

Un témoin : *La situation algérienne ne m'est pas complètement inconnue, puisque je suis né dans ce pays, et après y avoir fait mes études jusqu'au baccalauréat, j'y suis ensuite retourné pendant une dizaine d'années, durant lesquelles j'ai notamment travaillé à la SNS. Je voudrais vous dire comment j'ai perçu les mécanismes de fonctionnement de l'industrie algérienne.*

Comme toutes les firmes modernes, les entreprises se basaient d'abord sur des analyses de marché intérieur, à partir desquelles, tout en recherchant un effet de taille, les projets étaient lancés. Les investissements, souvent massifs, étaient rendus possibles par la rente pétrolière. Les critères de décision étaient donc naturels, et ne doivent en rien vous étonner. Que penser, dans ce contexte, de la thèse relative aux industries industrialisantes, que l'on doit notamment à M. de Bernis ? Je crois en réalité que son apparition finalement tardive - c'est seulement à partir de 1968 que nous avons commencé à en entendre parler - s'explique par le fait que, loin de proposer des solutions réellement innovantes, ses auteurs ont surtout cherché à fabriquer a posteriori un cadre théorique dans lequel pouvait s'intégrer et se voir justifié l'ensemble des politiques de développement, qui étaient alors déjà suivies depuis quelques années en Algérie. En tout état de cause, le principal défaut de cette vision - le terme même employé, «industrialisant», en témoigne bien - était de croire qu'un simple volontarisme suffirait à mettre en place des processus automatiques. Alors que l'exemple algérien est justement là pour rappeler que ces processus automatiques n'ont pas pu s'enclencher.

Je parlais à l'instant des études de marchés que les entreprises utilisaient pour lancer leurs projets d'investissement. C'est un sujet que M.L. a lui aussi évoqué, en regrettant les réactions parfois frileuses des entreprises étrangères, auprès desquelles étaient vantés les taux de croissance prospectifs du marché algérien. Je crois qu'il faut ici tordre le cou à quelques idées reçues et souligner que, pour optimistes qu'elles fussent, ces études de marché se sont, dans la très grande majorité des cas, avérées exactes, voire parfois en dessous de la réalité ! Et je parle bien ici d'une demande parfaitement solvable, même s'il est vrai que le système de prix n'était pas, lui, en revanche, réellement fixé par des processus de marché. Bref, il est donc capital de noter que le marché a toujours été au moins égal et souvent supérieur aux prévisions qui avaient été faites et aux capacités de production choisies pour les investissements. Les insuffisances de l'économie de l'Algérie

ne peuvent donc pas être imputées à des erreurs d'anticipation de la demande intérieure, ou à l'existence de capacités mal adaptées dans l'industrie. Elles doivent être expliquées autrement.

Pas de boucles d'expérience

Pour ma part, je discernerai au moins deux facteurs permettant de comprendre la situation. La première cause d'échec est, à mes yeux, l'impossibilité qu'ont eu les Algériens à tirer correctement parti des boucles d'expérience. Cet élément est pourtant fondamental dans toute activité industrielle ; l'exemple de la filière nucléaire française nous le confirme, mais on pourrait multiplier à volonté les exemples. Or, en Algérie, ces boucles n'ont pas fonctionné. Ainsi les erreurs commises, en elles-mêmes peu graves, n'ont jamais été - ou seulement très mal - corrigées : c'est dans la perpétuation, la répétition de ces erreurs, que se dissimule l'une des principales raisons de l'échec de l'économie algérienne. Quant à la deuxième grande cause que j'évoquais à l'instant, je crois qu'il faut la chercher à l'interface des sphères de la politique et de l'économie. M.L. a fait allusion, dans son exposé, aux difficiles relations entre entreprises et administrations publiques : cet élément est en effet fondamental. En élargissant le propos, on peut même dire que c'est l'ensemble des relations entre les firmes algériennes d'une part, et l'État, les actionnaires privés, les détenteurs de capitaux d'autre part, qui s'est mal passé. Bref, l'État n'a pas su organiser les bonnes régulations, et accepter les contre-pouvoirs efficaces. Il en a résulté un complet déséquilibre entre la politique industrielle et les décisions mises en œuvre dans d'autres secteurs, comme ceux de l'habitat et des transports. Autre conséquence négative, une sous estimation de la fonction commerciale, jugée non digne parce qu'elle n'était pas considérée comme créatrice de valeur.

Je rejoins donc M. L. pour dire que les dysfonctionnements de l'économie algérienne ne sont pas le fait d'un échec du système productif, mais doivent être expliqués par une analyse plus complète, mettant notamment l'accent sur le cadre social ou juridique dans lequel le développement a été conduit.

M. L. : Ces observations sont tout à fait justes, et rejoignent ce que je vous disais en introduction, lorsque je présentais l'Algérie de 1962, comme un pays dont les hommes politiques et les dirigeants n'avaient pu acquérir aucune familiarité avec les problèmes, les mécanismes et les pratiques de l'exercice du pouvoir. Cette remarque peut être étendue à l'ensemble de la société algérienne, qui dut faire l'apprentissage de sa souveraineté, aussi bien dans les domaines politiques et administratifs que dans l'industrie ou l'économie. Chacun d'entre nous s'est donc trouvé devant l'obligation de forger sa propre boucle d'expérience, pour reprendre les termes que vous employez. Mais là où l'ouvrier, confronté à des tâches relativement simples, met seulement quelques mois, l'entreprise industrielle, organisation complexe, a, elle, besoin de plusieurs années, voire d'une décennie, afin de pouvoir maîtriser des situations beaucoup plus délicates. Quant à l'État, plus d'un quart de siècle après son indépendance, il en est encore à affronter des difficultés qu'il rencontre pour la première fois seulement, et face auxquelles il ne peut donc aucunement mobiliser sa culture politique ou ses expériences passées. Ceci est par exemple parfaitement perceptible, lorsqu'on examine les réactions actuelles du pouvoir algérien dans la crise qu'il traverse depuis trois ans.

Mais je vais procéder à un retour en arrière. Car je crois que c'est dès 1962, et toujours en raison de cette même inexpérience, que le pouvoir a été amené à prendre deux décisions lourdes de conséquences, et qui se sont révélées en fin de compte très pernicieuses. La première d'entre elles consista à se débarrasser de pratiquement tous les assistants techniques, qui œuvraient alors dans la fonction publique et à prohiber le recrutement de cadres administratifs étrangers dans les secteurs économiques. Motif invoqué ? La "facilité du travail administratif", qui consistait seulement, pour reprendre les mots qu'on entendait à l'époque, à "signer des décisions" ! Vous avouerez que pour remplir de telles missions, il n'était pas nécessaire d'encombrer les ministères de cohortes d'experts surdiplômés, étrangers de surcroît ! Évidemment, la réalité n'était pas aussi simple... Cependant, le mal fut fait, et il causa un

dépérissement sensible de la fonction publique algérienne, cette dernière se révélant bien souvent sous qualifiée et incapable de tenir correctement sa place. Deuxième décision relevant d'une même méconnaissance de la réalité des choses, celle de réduire à quatre l'ouverture des éventails des salaires dans l'administration. Les conséquences ne se firent pas attendre, et la fonction publique, privée de ses éléments les plus prometteurs, se retrouva à la fois incapable de conduire efficacement ses missions administratives de direction de l'économie et incapable de penser ou d'organiser son propre développement et sa formation : condamnée à la dégénérescence, elle allait de surcroît être plus facilement soumise à la tentation de la corruption.

Bref, sans vouloir tirer de conclusions trop générales de ces quelques exemples, on peut certainement estimer qu'ils expliquent, tout au moins en partie, les carences, maintes fois soulignées au cours de cette discussion, que l'on observe dans les mécanismes de régulation de l'économie par le pouvoir politique en Algérie car ces mécanismes requièrent des cadres administratifs de haut niveau.

Pouvoir des seigneurs, pouvoir des bureaux

Un intervenant : *Cette analyse, ainsi que les explications que nous proposait dès 1983 M. L. dans l'une de ses études, m'amène à me poser la question des pouvoirs respectifs du politique et de l'administratif en Algérie, nouvel avatar de la dialectique "pouvoir des seigneurs, pouvoir des bureaux". Dans les premières années du développement industriel de l'Algérie, les conseils d'administration des entreprises comptaient dans leurs rangs un certain nombre de hauts fonctionnaires, originaires des différents départements ministériels concernés, et qui participaient donc aux processus d'élaboration des grandes décisions stratégiques de ces entreprises. Ces mêmes hauts fonctionnaires répercutaient ensuite naturellement les orientations prises dans leurs ministères. Puis, petit à petit, ils ont commencé à désertier les conseils d'administration, qui se sont alors trouvés investis par les bureaux, avec tout ce que cela suppose en termes de rigidité ou d'inefficacité. Et ce sont donc ces bureaux, qui se sont emparés des leviers de commandes stratégiques des entreprises. Assez curieusement d'ailleurs, comme Ramdane Mostefaoui³ l'a montré dans sa thèse, on retrouve une évolution comparable au sein du monde universitaire, où le pouvoir est également passé des mandarins aux bureaux. Alors comment expliquer ces mutations ? S'agit-il d'une perte de légitimité des hauts fonctionnaires ? Ou ceux-ci n'avaient-ils simplement plus le temps de s'intéresser aux enjeux industriels ?*

M. L. : A défaut de vous fournir un cadre d'explication général, qui serait peu convaincant en raison de la diversité des firmes concernées par ce phénomène, je peux en revanche vous faire part de mon expérience personnelle et de celle de certains collègues : à l'origine du bouleversement que vous décrivez dans le mode de fonctionnement du conseil d'administration, il y a eu presque toujours une décision de nature stratégique ou opérationnelle prise par un conseil qui se croyait réellement responsable, en contradiction ou dans l'ignorance des orientations ou des attentes du pouvoir, notamment de la tutelle ou des finances. Alors, selon les cas, d'un secteur à l'autre, on a observé dès la fin des années 60, tantôt un changement des statuts des entreprises publiques pour soumettre les décisions du conseil à approbation de la tutelle ou des finances, tantôt un "verrouillage" du fonctionnement du conseil, chaque ministre représenté donnant de façon plus ou moins explicite des consignes de comportement pour les séances. D'une façon ou d'une autre, le conseil cessait d'être un lieu de prise de décision et devenait une chambre d'enregistrement ou de constat des divergences entre les autorités mandantes. De ce fait, le conseil d'administration s'est vu transformer en simple chambre d'enregistrement. Les hauts fonctionnaires, qui n'avaient donc plus rien à y faire si ce n'est y perdre leur temps, l'ont donc déserté, et ils ont été remplacés par ce que vous appelez les "bureaux", trop heureux d'être conviés en un tel lieu

³ "Adaptabilité et pathologie des pratiques de gestion, cas des Universités Uniselec (France) et Unimedoc (Algérie)", thèse de doctorat de l'École polytechnique, 8 septembre 1993.

Un autre témoin : *Pour tenter d'expliquer pourquoi les bureaux ont pris en Algérie une telle importance dans les processus de décision au sein des entreprises, je crois qu'il faut garder en mémoire que ces dernières avaient perdu beaucoup de leur marge de manœuvre, en se voyant dépossédées, comme M.L. le rappelait, de leur cash-flow par l'État. Dès lors, chaque fois qu'une décision mobilisant des capitaux, mêmes minimes, devait être prise, les responsables de la firme se voyaient contraints de faire le tour de tous ces bureaux - si au moins il ne s'était agi que d'un seul ! - afin de réunir les autorisations nécessaires. Vous imaginez facilement les dysfonctionnements qui s'en sont suivis.*

Par conséquent, je pense que ceux qui tentent d'expliquer les échecs de la politique de développement algérienne par la déficience des orientations stratégiques se méprennent gravement : ce n'est pas du tout en ces termes que le problème doit être posé, mais plutôt en examinant les carcans administratifs et financiers dans lesquels les firmes étaient enserrées. Les fautes commises ne l'ont pas été dans la stratégie, mais dans le choix des modes de gestion.

Une bureaucratie kafkaïenne

M. L. : Je crois qu'il serait important de dire quelques mots sur ce que sont les systèmes de régulation algériens et sur la grande perversion qui les caractérise. En effet, c'est peut-être paradoxalement dans le domaine des orientations stratégiques, que les entreprises possèdent la plus grande marge de manœuvre. Mais en ce qui concerne les actes élémentaires opérationnels de la vie de la firme, tout doit être impérativement soumis à autorisation préalable. Vous n'imaginez pas les impasses qui s'en suivent : qu'il s'agisse de la rédaction d'un contrat, du lancement d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un simple acte de paiement, l'administration doit donner son autorisation pour que l'acte soit accompli. J'allais oublier le plus significatif : l'entreprise est systématiquement obligée de prévoir un exercice budgétaire à l'avance, et article par article selon la nomenclature douanière, l'ensemble des biens qu'elle souhaite importer de l'étranger, afin de recueillir l'autorisation de le faire, et ceci sans possibilité de procéder a posteriori au moindre réajustement en cas de nécessité. En un mot, les entreprises étaient donc complètement bloquées, dans leur gestion quotidienne, par les administrations. Et ceux qui les entravaient ainsi portaient des jugements sur l'échec des entreprises.

Une société sans âme ?

Un intervenant : *Je suis très frappé par le contenu de cette discussion. Depuis le début, nous n'avons pratiquement entendu parler que d'économie. À dire vrai, je pense que l'Algérie est la victime suraiguë d'une maladie dont nous souffrons également en France : l'hypertrophie de l'homo economicus, aux dépens de l'homo sapiens. À vous écouter, le cœur d'une société, c'est l'économie ! Vous n'avez eu à la bouche que les mots de production, de régulation, de boucle de contrôle... Pourtant, la vie des gens est aussi ailleurs ! Et finalement, ce que les intégristes veulent dire, c'est que l'identité des Algériens n'est pas du tout de nature économique ! Bien sûr, faute de l'habitude du dialogue ou de la négociation, tout ceci se conclut dans un bain de sang qu'on ne peut que déplorer. Mais il n'en reste pas moins, qu'à mes yeux, la défaillance fondamentale des dirigeants algériens réside en une déficience complète dans la gestion du symbolique. Comment ne pas garder en mémoire les propos de Platon dans la République ? Une Cité comme un corps : les philosophes en sont la tête, les guerriers, le cœur, et les producteurs, les tripes... Eh bien, de nos jours, on a tendance à réduire la société à ses seules tripes.*

Bataille sur plusieurs fronts

M. L. : Il est vrai que les responsables des entreprises en Algérie peuvent avoir eu tendance à ne pas assez lever le "nez du guidon". Mais il faut aussi comprendre ce qu'était l'état d'esprit à l'époque. Nous avons le sentiment, nous tous Algériens, d'avoir été placés sur un front, le front du développement global. Et pendant que nous devions nous occuper de l'industrie, nous

pensions que les autres fronts étaient eux aussi tenus. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Cette explication ne doit bien sûr pas nous dédouaner d'une responsabilité que nous partageons tous. Mais encore une fois, il faut se rappeler que ce pays était un pays neuf. Or le rôle de gestion du symbolique que vous appelez de vos vœux aurait normalement dû revenir aux intellectuels, aux penseurs politiques... ceux que vous appelez les philosophes : nous, notre métier, c'était les tripes et on nous interpelle sur la tête. Mais, pour être juste, il faut dire aussi qu'un groupe d'intellectuels critiques de l'action d'un pays, cela ne se crée pas en quelques années. Ce n'est que maintenant que la fonction correspondante commence à émerger.

Un témoin : *Il y a bien eu un projet de société en Algérie, qui s'est même traduit par la rédaction d'une Charte nationale. Au risque d'être naïf, je veux vous dire que j'ai vécu cette époque comme un temps démocratique, où l'on laissait la place au débat populaire, où l'on réfléchissait à de véritables "sujets de société" : le rôle de la femme, la place du travail... Pour moi, le facteur explicatif de la crise, ce n'est pas l'abandon de ce projet de société, mais c'est la décision prise à un moment donné qu'il n'y en aurait simplement plus.*

M. L. : Il faut en effet garder à l'esprit qu'il y a eu au début des années 1980 en Algérie une volonté de faire table rase du passé, une volonté totale de rupture avec une certaine forme de socialisme qui avait prévalu jusqu'alors.

Un autre témoin : *L'émergence de l'indépendance algérienne s'est faite à travers 130 années de frontisme, seule façon de lutter contre le colonialisme. Mais ce frontisme s'est également traduit dans les esprits par l'impossibilité de l'existence de contre-pouvoirs. L'histoire de la Guerre de Libération en témoigne, avec le refus de tout pluralisme. En 1962, puis en 1985, cette idéologie frontiste a été de nouveau invoquée, comme moyen de lutter, non plus contre la puissance coloniale, mais contre la domination économique extérieure. D'où le dérapage politique ; car continuer avec cette idéologie frontiste, c'était aussi ipso facto s'interdire tout projet de société réellement démocratique et ouvert sur la société civile.*

Aveuglement collectif ?

Un autre : *Je voudrais apporter un complément à cette discussion, en me référant à ma propre expérience, puisque j'ai moi aussi longtemps travaillé en Algérie. Au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance, j'avais le sentiment, comme jeune cadre dans mon entreprise, de participer à un projet qui n'était pas seulement économique ou technique. C'était l'époque pendant laquelle l'Algérie se construisait : les éléments culturels et de solidarité étaient vraiment manifestes. Aujourd'hui, c'est vrai, ce temps paraît lointain, et l'esprit pionnier semble s'être incliné devant les contraintes de l'économie. Mais je voudrais aussi insister sur un autre point. Nous avons sans doute tous été, malgré nous, aveuglés par l'intérêt même de notre travail, et nous n'avons pas réussi à percevoir l'évolution fantastique de ce pays en perpétuelle mutation, sous l'influence de sa démographie galopante. Les repères culturels avaient changé, et quand nous nous sommes retournés, nous n'avons pas toujours reconnu le pays que nous connaissions. C'est sans doute ceci qui a contribué à créer des discordances, un hiatus, entre les acteurs du développement et la jeune génération.*

Un intervenant : *Les problèmes linguistiques peuvent-ils contribuer à expliquer cette difficulté ? Ne retrouve-t-on pas en effet le même hiatus dans l'université, où des professeurs habitués à s'exprimer en français devaient enseigner à des étudiants parlant l'arabe ?*

L'arabisation

Un enseignant : *C'est vrai ! Je me souviens de situations ubuesques, où j'ai dû négocier les notes que je désirais mettre à mes élèves, tout simplement parce qu'ils n'avaient pas pu comprendre mon cours, faute d'une maîtrise satisfaisante du français. En fin de compte, volontairement ou malgré nous, nous avons été des centaines de professeurs à devoir quitter l'université, en raison de ces problèmes linguistiques. Et c'est ainsi que toute une génération d'enseignants a été coupée des jeunes en Algérie.*

M. L. : Nous avons tous en effet subi ce qu'on a appelé des agressions parce que nous maîtrisions mal l'arabe ; pis, cela a mis la plupart d'entre nous dans une situation où, tenus de nous exprimer en arabe ou de nous taire, nous ne pouvions défendre que très mal nos points de vue. Mais cette question de l'arabisation ne doit pas être abordée de ce seul point de vue. Tout d'abord, le principe de l'arabisation était une aspiration généralisée ; tous souhaitaient que l'usage de l'arabe se généralise ; et d'abord ceux qui avaient fait leur éducation en français et maîtrisaient mal l'arabe. Les dégâts viennent probablement de ce que le processus d'arabisation n'a fait l'objet ni de débats ni de décisions globales explicites quant à ses finalités et à sa mise en oeuvre. Peut-être parce que l'on pensait que les choses "allèrent de soi". Alors les moyens n'ont pas été évalués ni mobilisés et, tout compte fait, on a laissé la conduite globale (peut-être y compris la conduite politique) du processus aux "hommes du terrain" qui se sont alors appropriés l'ensemble, y compris la prérogative de définir les finalités. Le processus ne pouvait pas éviter les obstacles suivants :

- les formations étaient médiocres, car les enseignants algériens du primaire n'étaient pas arabisés et il a fallu recourir à une coopération étrangère de qualité médiocre ; de ce fait, le contenu des programmes était à peine contrôlé et des dérapages ont commencé à intervenir ;
- la logique du système d'arabisation de la totalité des élèves de la première année primaire impose un rythme très rapide : à chaque rentrée scolaire, il fallait arabiser une nouvelle année ; faute des énormes moyens pour suivre ce rythme, la qualité de tout l'enseignement s'en est ressentie ;
- la médiocrité se transmettait tout au long de la filière éducative, au secondaire et au supérieur, au fur et à mesure que l'arabisation se généralisait ; ceux qui avaient commencé à enseigner en français étaient souvent mis à l'écart au moment de ces changements et leurs acquis étaient alors totalement perdus ;
- les ondes de choc provoquées par la progression des importantes promotions de jeunes ont pu être contenues tant qu'on restait dans la sphère éducative. Mais cela n'était plus possible lorsque ces promotions arrivaient dans la vie active du fait des difficultés d'insertion dans le monde du travail où la seule langue de travail est le français de jeunes diplômés, mal formés et ne connaissant que l'arabe ; il ne restait alors à ces jeunes, dans le meilleur des cas, que le débouché de l'enseignement dans lequel se renouvelait en s'amplifiant le phénomène ; et pour beaucoup, le chômage et la haine d'un système qui les rejette.

La mémoire longue de l'Algérie

Un intervenant : *Je voudrais revenir sur ce qui a été qualifié tout à l'heure de défaut dans la gestion du symbolique, au sein de la société algérienne. C'est à mon avis tout le contraire. J'ai l'impression qu'on a en effet trop géré les symboles en Algérie, au détriment de la gestion du réel. La colonisation n'aurait-elle pas masqué, par son héritage, et également par la création d'un mythe, celui du "peuple héros", la mémoire longue du peuple algérien, le coupant ainsi de son expérience d'avant l'époque coloniale ? Et la résurgence de cette mémoire longue de l'Algérie n'est-elle pas aujourd'hui une condition préalable à son redémarrage ?*

M. L. : Les confréries religieuses traditionnelles sont une composante de la mémoire longue du peuple algérien. Mais elles ont été pendant très longtemps combattues par l'État, sous prétexte qu'elles s'étaient faites les complices du pouvoir colonial. Ce n'est que depuis

l'apparition du FIS, que le gouvernement s'est rendu compte qu'il pourrait leur permettre de jouer un rôle contre celui-ci. La logique reste cependant très instrumentale, et ne s'intègre en rien dans une réflexion globale sur la société. C'est sans doute un grand tort. Mais pourquoi ne pas tenter de notre côté de nous pencher nous aussi sur ces sujets, et plus généralement sur les enjeux du développement ? L'École de Paris constituerait le cadre idéal pour consacrer un séminaire à ces problématiques !